

Conseil municipal du 16 décembre 2022

Intervention d'Odile Maurin

24.2 Présentation du Rapport 2021 de la Commission Communale d'Accessibilité pour Tous (CAPT) (Solidarités et cohésion sociale 22-0778)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je ne reviendrai pas en détails sur ce que j'ai évoqué lors du conseil de la métropole concernant le distinguo à faire dans le rapport et tout autre document entre organisations gestionnaires de services et d'établissements spécialisés pour personnes handicapées et associations réellement représentatives des personnes directement concernées. Ceci afin de respecter la convention ONU des droits des personnes handicapées que la France a ratifié.

Et, pour compléter le propos de ma collègue Hélène Cabanes, il n'est pas acceptable que les chantiers conduits par la métropole, que vous présidez par ailleurs, mettent en danger les Toulousains et toutes celles et ceux qui circulent, petits et grands, jeunes et moins jeunes, valides ou moins valides.

Si la ville et la métropole veulent se présenter comme inclusive, il va vraiment falloir cesser de faire des travaux sur la voirie et l'espace public sans anticipation, à l'économie et sans respecter les règles d'accessibilité, et la sécurité.

Depuis trop longtemps, les associations de cyclistes, les associations de piétons, et les associations des personnes handicapées, et plus largement de personnes à mobilité réduite, constatent maintenant quasi quotidiennement de nouvelles non conformités et des mises en danger des personnes les plus fragilisées tant sur les nouveaux aménagements que sur les chantiers de la métropole.

Les 3 derniers exemples en date : le dangereux chantier du début de l'avenue de Lyon, les aménagements de l'avenue de Fronton pour faire passer le Lineo qui ont dégradé l'accessibilité et la sécurité, et le chantier de la rue Avondo au Grand Selve où, pendant près d'un mois, tous les piétons ont été mis en danger sans que la mairie, du fait de son pouvoir de police, ou la métropole, responsable du chantier, ne fassent interrompre le chantier de l'entreprise Colas pour sécuriser un cheminement accessible pour tous.

Concernant le chantier du Lineo, malgré les alertes associatives, Jean-Luc Moudenc et Jean-Michel Lattes ont voulu se contenter de quelques modifications cosmétiques après les ratés du chantier qui a révélé de nombreuses non conformités, alors qu'il fallait anticiper et préempter les emprises nécessaires pour réaliser des aménagements qualitatifs au service de tous et non au détriment des plus fragilisés. Ce qui a obligé l'association Handi-Social, le 10 décembre, à déposer une requête en annulation pour excès de pouvoir de tous ces aménagements devant le tribunal administratif afin de mettre en conformité cette avenue pour que tout le monde y circule en sécurité

Tous les jours je pourrais vous donner de nouveaux exemples tant les manquements sont quotidiens sans aucune réaction de la collectivité. N'attendons pas de nouveaux morts comme le jeune cycliste de la route de Launaguet.

La ville et la métropole doivent se donner enfin les moyens de contrôler les chantiers avec des agents réellement formés sur l'accessibilité et la sécurité, de les arrêter si nécessaire et de sanctionner lourdement les entreprises qui ne respectent pas la charte chantier. De plus, il est totalement inacceptable que quand on vous alerte ainsi que vos adjoints sur des dangers, vous ne réagissiez pas donnant à penser que la vie de certains de nos concitoyens ne compte pas comme si les intérêts économiques et les relations avec certaines entreprises primaient sur tout le reste.

La métropole doit cesser de mettre en danger piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite ! Et le maire doit exercer son pouvoir de police pour garantir la sécurité de tous